



RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE
COMMUNE DE SORIGNY

Procès-verbal
du conseil municipal
du 23 avril 2019



Sorigny, le 18 avril 2019

CONVOCAION CONSEIL MUNICIPAL du mardi 23 avril 2019 à 19h00

En application de l'article L2121-12 du CGCT, Monsieur le Maire vous convoque à la séance du conseil municipal de Sorigny pour débattre des sujets de l'ordre du jour suivant :

PREAMBULE

- Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2019

AFFAIRES GENERALES

- Election d'un nouveau premier adjoint au Maire.
- Révision des commissions communales.
- Révision de la commission d'appel d'offres.
- Révision des administrateurs du Centre Communal d'Action Sociale.
- Révision de la désignation des délégués de la commune de Sorigny au Syndicat intercommunal de gestion de l'école de musique de la Vallée de l'Indre.
- Révision de la désignation des délégués de la Commune aux commissions de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre : Commission finances, enfance jeunesse, ressources humaines, mutualisation social, transports, communication.
- Aménagement – Vente d'un terrain au profit de TDF.
- Aménagement – Convention de servitude avec le SIEIL pour le lotissement du Domaine des Hortensias.

AFFAIRES FINANCIERES

- Mise en place de caution unitaire pour le prêt de matériel communal.
- Modification de la délibération de vote des tarifs de vente et de location pour la future maison médicale.

DECISIONS DU MAIRE

- Acte constitutif d'une régie de recettes pour la Halte Jacquaire.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

-

Le Maire,
Alain ESNAULT



Secrétaire de la séance du conseil municipal :

Heure d'ouverture de la séance : 19h20

Le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire après convocation en date du 18 avril deux mille dix-neuf, sous la présidence de M. Alain ESNAULT, Maire,

Etaient présents : ESNAULT Alain, Maire,
GAUVRIT Jean-Christophe, METIVIER Jacqueline, LEROUX Sophie,
FAUTRERO Jean-Marc, Adjoints.

BOISSEL Annick, ROBIN Antoine, CRON Pierrette, DESILE Christian,
GANGNEUX Philippe, BOIS Frédéric, LEFIEF Stéphanie, SOPHIE
Delphine, GALLE Franck, BEAUFILS Eric, AVELEZ José, Conseillers
Municipaux.

Etaient excusés : Do ALTO Isabelle, FREDERICO Lidia,

Pouvoirs : Néant

Secrétaire : GANGNEUX Philippe

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 MARS 2019

Délibération n°2019-031

Vu le Code général des collectivités territoriales et son article L 2121-23,

Considérant la transmission aux membres du Conseil Municipal du Procès-Verbal de séance du Conseil Municipal du 25 mars 2019 sur l'application de gestion des convocations et de la documentation IDELIBRE,

Considérant le visa pour accord du Secrétaire de séance, Christian DESILE,

Considérant la lecture réalisée par Monsieur le Maire du Procès-verbal du 25 mars 2019 à l'assemblée,

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 25 mars 2019 à l'approbation des conseillers municipaux. Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce procès-verbal avant son adoption définitive.

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents*

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 25 mars 2019.

Nombre de présents	16
Nombre de pouvoirs	00
Absents ou excusés	02
Nombre de votants	16
Abstention	00
Pour	16

AFFAIRES GENERALES

Réorganisation des adjoints

Délibération n°2019-032

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal avoir reçu le mercredi 10 avril 2019 un courrier de la Préfecture actant la démission de la première adjointe pour le 1^{er} avril.

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Sorigny fonctionne avec 5 adjoints suite à la délibération du 29 mars 2014.

Afin d'assurer la continuité du service public, il convient de nommer un nouvel premier adjoint.

Trois solutions sont possibles :

- Soit de proposer au conseil, qui doit se prononcer, de fonctionner avec un adjoint de moins,
- Soit de proposer la réélection de tous les adjoints,
- Soit le maire propose l'élection d'un nouvel adjoint en remplacement du démissionnaire en gardant le nombre d'adjoint à 5.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de retenir la première solution. En supprimant un poste d'adjoint pour la gouvernance de la collectivité et vu la démission de la première adjointe, les adjoints remontent automatiquement dans l'ordre du tableau.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après débat du conseil municipal,

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents*

- **EMETTRE** un avis positif sur un fonctionnement à 4 adjoints jusqu'à la fin du mandat actuel.
- **MET A JOUR** le tableau du conseil municipal comme ci-dessous.

DÉPARTEMENT
INDRE ET LOIRE
ARRONDISSEMENT
TOURS

COMMUNE DE
SORIGNY

Communes de 1 000
habitants et plus

Effectif légal du conseil municipal
19

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales - CGCT)

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-10, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé, même quand il y a des sections électorales

1° Par la date la plus ancienne de nomination intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;

2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;

3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT).

Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Maire	M	ESNAULT Alain	24.05.1951	23.03.2014	828
Premier adjoint	M	GAUVRIT Jean-Christophe	18.12.1970	23.03.2014	828
Deuxième adjoint	Mme	METIVIER Jacqueline	16.08.1948	23.03.2014	828
Troisième adjoint	M	FAUTRERO Jean-Marc	20.04.1951	23.03.2014	828
Quatrième adjoint	Mme	LEROUX Sophie	21.10.1974	23.03.2014	828
Conseiller municipal	Mme	BOISSEL Annick	01.12.1949	23.03.2014	828
Conseiller municipal	M	ROBIN Antoine	14.02.1954	23.03.2014	828
Conseiller municipal	Mme	THOMAS-CRON Pierrette.....	10.02.1955	23.03.2014	828
Conseiller municipal	M	DESILE Christian	10.05.1956	23.03.2014	828
Conseiller municipal	M	GANGNEUX Philippe	31.10.1962	23.03.2014	828
Conseiller municipal	M	BOIS Frédéric	23.12.1962	23.03.2014	828
Conseiller municipal	Mme	Do ALTO Isabelle.....	29.05.1965	23.03.2014	828
Conseiller municipal	Mme	LEFIEF Stéphanie.....	05.07.1972	23.03.2014	828
Conseiller municipal	Mme	SOPHIE Delphine	04.10.1974	23.03.2014	828
Conseiller municipal	Mme	FREDERICO Lidia.....	16.06.1978		
Conseiller municipal	M	GALLE Franck.....	14.11.1972		
Conseiller municipal	M	AVELEZ José.....	01.08.1956		
Conseiller municipal	M	BEAUFILS Eric.....	01.11.1956		

Cachet de la mairie :

Certifié par le maire,

A SORIGNY le 23 avril 2019

Nombre de présents	16
Nombre de pouvoirs	00
Absents ou excusés	02
Nombre de votants	16
Abstention	00
Pour	16

Révision des commissions communales
Délibération n°2019-033

Considérant l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant la démission d'une conseillère municipale et le besoin d'actualiser les commissions communales.

Considérant la délibération municipale n°95 du 22 septembre 2015 actualisant les commissions communales.

Il est proposé au Conseil municipal d'acter la composition des commissions comme ci-dessous :

<i>FINANCES</i>
<i>Alain ESNAULT ®</i>
José AVELEZ
Eric BEAUFILS
Frédéric BOIS
Annick BOISSEL
Pierrette CRON
Christian DESILE
Isabelle Do ALTO
Jean-Marc FAUTRERO
Franck GALE
Philippe GANGNEUX
Jean-Christophe GAUVRIT
Lidia FREDERICO
Stéphanie LEFIEFF
Sophie LEROUX
Jacqueline MÉTIVIER
Delphine SOPHIE
Antoine ROBIN

<i>ARTISANAT - MARCHÉ - COMMERCE</i>
Alain ESNAULT ®
José AVELEZ
Frédéric BOIS
Delphine SOPHIE

AFFAIRES SCOLAIRES – JEUNESSE - SOCIAL

Alain ESNAULT ®

Frédéric BOIS

Annick BOISSEL

Pierrette CRON

Isabelle Do ALTO

Lidia FREDERICO

Delphine SOPHIE

*ENVIRONNEMENT - ESPACES VERTS - AGRICULTURE - VOIRIE ET RÉSEAUX -
SÉCURITÉ ROUTIÈRE*

Alain ESNAULT

Jean-Christophe GAUVRIT ®

Pierrette CRON

Christian DESILE

Jean-Marc FAUTRERO

Franck GALLE

Philippe GANGNEUX

Jacqueline MÉTIVIER

Antoine ROBIN

*AFFAIRES CULTURELLES - ANIMATION - FÊTES ET CÉRÉMONIES
INFORMATION – COMMUNICATION - RELATIONS PRESSE - SITE INTERNET*

Alain ESNAULT

Jacqueline MÉTIVIER ®

José AVELEZ

Annick BOISSEL

Pierrette CRON

Eric Beaufils

Sophie LEROUX

Stéphanie LEFIEFF

Antoine ROBIN

*DELEGUEE AU CENTRE NATIONAL D'ACTION SOCIALE POUR LE PERSONNEL -
C.N.A.S.*

Alain ESNAULT

INFRASTRUCTURES - URBANISME - GESTION DU PATRIMOINE

CIMETIÈRE – ÉNERGIE

Alain ESNAULT

Jean-Marc FAUTRERO ®

Frédéric BOIS

Pierrette CRON

Isabelle do ALTO

Christian DESILE

Philippe GANGNEUX

Jean-Christophe GAUVRIT

Antoine ROBIN

AFFAIRES SPORTIVES - VIE ASSOCIATIVE COMMUNICATIONS SPORTIVES

Alain ESNAULT

Sophie LEROUX@

José AVELEZ

Eric BEAUFILS

Pierrette CRON

Christian DESILE

Isabelle Do ALTO

Lidia FREDERICO

Philippe GANGNEUX

Jacqueline MÉTIVIER

CORRESPONDANT DÉFENSE

Antoine ROBIN

COMITE DE JUMELAGE

Alain ESNAULT

Jean-Christophe GAUVRIT

Lidia FREDERICO

Stéphanie LEFIEF

Jacqueline MÉTIVIER

Pierrette CRON

Antoine ROBIN

UNION COMMERCIALE

BOIS Frédéric

Delphine SOPHIE

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents*

- **ACTUALISE** les commissions communales comme ci-dessus.

Nombre de présents	16
Nombre de pouvoirs	00
Absents ou excusés	02
Nombre de votants	16
Abstention	00
Pour	16

Révision des commissions d'appel d'offre
Délibération n°2019-034

Considérant de la Code de la commande publique qui est entré en vigueur le 1^{er} avril 2019

Considérant les articles L1414-2 du Code général des collectivités territoriales et l'article 1411-5.

Considérant que pour une commune de moins de 3500 habitants, la commission d'appel d'offre est composée, par le maire ou son représentant, président, et par trois membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Considérant la délibération n° 55 du 14 mai 2014.

Considérant la démission d'une conseillère municipale.

<i>COMISSION D'APPEL D'OFFRE</i>
Alain ESNAULT (Président)
Jean-Christophe GAUVRIT (Titulaire)
Frédéric BOIS (Titulaire)
Jean-Marc FAUTRERO (Titulaire)
Jacqueline MÉTIVIER (Suppléante)
Sophie LEROUX (Suppléante)
Delphine SOPHIE (Suppléante)

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents*

- **ACTUALISE** la commission d'appel d'offre comme ci-dessus

Nombre de présents	16
Nombre de pouvoirs	00

Absents ou excusés	02
Nombre de votants	16
Abstention	00
Pour	16

Révision des administrateurs du Centre Communal d'Action Sociale Délibération n°2019-035

Considérant la délibération n°33 du 3 avril 2014 fixant à 9 le nombre d'administrateurs du Centre Communal d'Action Sociale.

Considérant les articles R123-1 et suivants du Code de l'action sociale et des familles.

Considérant que le Conseil d'administration prévoit l'organisation suivante :

- Le Maire, Président de droit du conseil d'administration
- 4 membres élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle.
- 4 membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L123-6 (Les membres élus et les membres nommés le sont en nombre égal au sein du conseil d'administration du centre d'action sociale).

Considérant la démission d'une conseillère municipale,

Le conseil municipal doit procéder à l'élection en son sein, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste et au scrutin secret, à quatre membres élus.

<i>Centre communal d'action sociale</i>	
Alain ESNAULT (Président)	
Sophie LEROUX (Titulaire)	
Annick BOISSEL (Titulaire)	
Eric Beaufils (Titulaire)	
Christian DESILE (Titulaire)	
Fabrice PION (membre nommé)	
Colette CALANDRE (membre nommé)	
Bernadette SAULQUIN (membre nommé)	
Cécile BLOND (membre nommé)	

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents*

➤ **ACTUALISE** la liste des membres titulaires du CCAS comme ci-dessus

Nombre de présents	16
Nombre de pouvoirs	00

Absents ou excusés	02
Nombre de votants	16
Abstention	00
Pour	16

Révision de la désignation des délégués de la commune de Sorigny au Syndicat intercommunal de gestion de l'école de musique de la Vallée de l'Indre

Délibération n°2019-036

Considérant l'article L5212-7 du Code Général des collectivités Territoriales,

Considérant les statuts du Syndicat intercommunal de gestion de l'Ecole de Musique de la Vallée de l'Indre (SIGEMVI),

Considérant que le Conseil doit désigner trois délégués titulaires et trois délégués suppléants,

Considérant la démission d'une conseillère municipale,

<i>Syndicat intercommunal de gestion de l'école de musique de la Vallée de l'Indre</i>
José AVELEZ (Titulaire)
Jacqueline METVIER (Titulaire)
Annick BOISSEL (Titulaire)
Sophie LEROUX (Déléguée suppléante)
Delphine SOPHIE (Déléguée suppléante)
Pierrette CRON (Déléguée suppléante)

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents*

- **ACTUALISE** les désignations pour le syndicat comme ci-dessus.

Nombre de présents	16
Nombre de pouvoirs	00
Absents ou excusés	02
Nombre de votants	16
Abstention	00
Pour	16

Information - Délégués de la Commune aux commissions de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre : Commission finances, enfance jeunesse, ressources humaines, mutualisation social, transports, communication.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que suite à la démission de la première adjointe et conseillère municipale, Francine GABORIAU, un poste de conseiller communautaire est vacant et revient dans l'ordre du tableau à Madame Jacqueline METIVIER.

Celle-ci remplacera également Madame Gaboriau dans l'ensemble des commissions communautaires. Toutefois, Jean-Christophe GAUVRIT sera à la commission transport.

- Report à l'unanimité du point : Aménagement – Convention de servitude avec le SIEIL pour le lotissement du Domaine des Hortensias.

AFFAIRES FINANCIERES

Mise en place de caution unitaire pour le prêt de matériel communal Délibération n°2019-038

Vu le Code générale des collectivités territoriales,

Considérant que le matériel communal dont dispose les associations n'est pas rendu avec les exigences qui s'imposent (propreté et état de fonctionnement),

Il est proposé au Conseil municipal de mettre en place les cautions unitaires suivantes :

LISTE DU MATÉRIEL DISPONIBLE :					
Matériel	Quantité souhaitée	Caution unitaire	Matériel	Quantité souhaitée	Caution unitaire
MOBILIER			ELECTROMENAGER		
Table brasserie 2,20m x 0,70m		20,00 €	Grande friteuse 380V		600,00 €
Plateau de table 3,10m x 0,70m		5,00 €	Petite friteuse 230V		300,00 €
Tréteau pour plateaux de table		2,00 €	Percolateur		100,00 €
Banc pliant		10,00 €	Crêpière		100,00 €
Chaise non-pliante		2,00 €	Appareil à chichis		50,00 €
Bâche de côté pour barnums		50,00 €	DIVERS		
Grand barnum 12m x 5m (associations et écoles)			Plot pour grand barnum 500kg (installés par les services techniques)		
Barnum pliant 4,5m x 3m		250,00 €	Plot pour barnums 30kg		
Barnum pliant 3m x 3m		200,00 €	Grille d'exposition		10,00 €
Barnum bar 3m x 3m (associations et écoles)		50,00 €	Ecran de projection (asso et administration)		
Extension pour barnum bar 3m x 3m		30,00 €	Urne (écoles et administrations)		
VOIRIE					
Barrière de sécurité 2,5m		10,00 €	Panneau de signalisation		10,00 €
Cône de signalisation		5,00 €	Type de panneau à préciser :		

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents*

- **VOTE** les cautions ci-dessus.

Nombre de présents	16
Nombre de pouvoirs	00
Absents ou excusés	02
Nombre de votants	16
Abstention	00
Pour	16

**Subvention pour la reconstruction de la cathédrale de notre Dame
Délibération n°2019-039**

Vu le Code générale des collectivités territoriales,

Considérant que le Conseil municipal désire participer à hauteur de 500 euros à l'effort de reconstruction de Notre Dame de Paris,

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
à 11 POUR, 2 CONTRE et 2 ABSTENTIONS*

- **VOTE** une subvention de 500 euros au bénéfice de la Fondation Notre Dame, 10 rue du Cloître Notre Dame, 75004 Paris.

16						
00						
02	LISTE DU MATÉRIEL DISPONIBLE :					
16	Matériel	Quantité souhaitée	Caution unitaire	Matériel	Quantité souhaitée	Caution unitaire
02	MOBILIER				ELECTROMENAGE	
12	Table brasserie 2,20m x 0,70m		20,00 €	Grande friteuse 380V		600,00 €
	Plateau de table 3,10m x 0,70m		5,00 €	Petite friteuse 230V		300,00 €
	Tréteau pour plateaux de table		2,00 €	Percolateur		100,00 €
	Banc pliant		10,00 €	Crêpière		100,00 €
	Chaise non-pliante		2,00 €	Appareil à chichis		50,00 €
	Bâche de côté pour barnums		50,00 €	DIVERS		

	Grand barnum 12m x 5m (associations et écoles)			Plot pour grand barnum 500kg (installés par les services techniques)		
	Barnum pliant 4,5m x 3m		250,00 €	Plot pour barnums 30kg		
	Barnum pliant 3m x 3m		200,00 €	Grille d'exposition		10,00 €
	Barnum bar 3m x 3m (associations et écoles)		50,00 €	Ecran de projection (asso et administration)		
	Extension pour barnum bar 3m x 3m		30,00 €	Urne (écoles et administrations)		
	VOIRIE					
	Barrière de sécurité 2,5m		10,00 €	Panneau de signalisation		10,00 €
	Cône de signalisation		5,00 €	Type de panneau à préciser :		

Modification de la délibération de vote des tarifs de vente et de location pour la future maison médicale
Délibération n°2019-040

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal a voté en mai 2018 une délibération de principe permettant de poser une méthodologie de calcul pour l'achat, la vente et la location des locaux de la future maison médicale.

Afin de finaliser les actes auprès du notaire pour les médecins acheteurs et les médecins loueurs, il convient de fixer les prix pour les actes de vente et de location.

Une actualisation de la délibération du 19 février 2019 est rendue nécessaire afin de permettre à Madame TAUREAU de louer plutôt que d'acheter dans l'immédiat.

Vu le dernier document de création des lots de copropriété du 29 octobre 2018 et notamment le tableau de répartition des tantièmes.

Vu le projet d'achat des médecins réunis en SCI des lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 16, 17, et 18 soit 562 tantièmes pour le prix de 552 316.74 EUR TTC soit 460 263.95 EUR HT.

Vu la méthode de calcul des loyers, validée par la délibération du 28 mai 2018. Considérant que cette méthodologie génère le prix de 5,37 EUR TTC le tantième.

Considérant qu'il convient d'ajouter à la location d'un lot, le prorata d'utilisation des deux salles (lot 14 WC côté salle en location et 15 salle d'attente côté salle en location) qui ne font pas partie des communs de la copropriété. Madame FOURTEAU n'est pas concernée par le lot 15, celle-ci disposant déjà d'un espace d'attente dans le lot 8.

Vu le projet de location de Madame TAUREAU du lot 12 soit 54 tantièmes pour le prix de 289.98 EUR TTC par mois. Puis pour l'utilisation des lots 14 et 15 pour le prix de 44.26 EUR TTC par mois.

Vu le projet de location de Madame FOURTEAU du lot 8 soit 80 tantièmes plus l'utilisation commune des lots 14 pour un montant mensuel de 495.17 EUR TTC par mois.

Vu le projet de location de Madame DURANT du lot 10 soit 44 tantièmes plus l'utilisation commune des lots 14 et 15 pour un montant mensuel de 272.34 EUR TTC par mois.

Vu le projet de location de Madame CADEAU du lot 11 soit 44 tantièmes plus l'utilisation commune des lots 14 et 15 pour un montant mensuel de 272.34 EUR TTC par mois.

Vu le projet de location de Madame REVEILLER du lot 13 soit 114 tantièmes plus l'utilisation commune des lots 14 et 15 pour un montant mensuel de 705.61 EUR TTC par mois.

Vu le projet de location des infirmières du lot 9 soit 44 tantièmes plus l'utilisation commune des lots 14 et 15 pour un montant mensuel de 272.34 EUR TTC par mois.

Monsieur le Maire rappelle que ces montants de location comprennent l'ensemble des charges de copropriété. Il rappelle aussi que le prix des loyers est révisable annuellement pour s'adapter à l'évolution des charges.

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents***

- **VEND** à la SCI des médecins, les lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 16, 17, et 18 soit 562 tantièmes pour le prix de 552 316.74 EUR TTC soit 460 263.95 EUR HT.
- **LOUE** à Madame TAUREAU du lot 12 soit 54 tantièmes pour le prix de 289.98 EUR TTC par mois. Puis pour l'utilisation des lots 14 et 15 pour le prix de 44.26 EUR TTC par mois.
- **LOUE** à Madame FOURTEAU le lot 8 soit 80 tantièmes plus l'utilisation commune des lots 14 pour un montant mensuel de 441,28 EUR TTC.
- **LOUE** à Madame DURANT le lot 10 soit 44 tantièmes plus l'utilisation commune des lots 14 et 15 pour un montant mensuel de 272.34EUR TTC par mois
- **LOUE** à Madame REVEILLER le lot 13 soit 114 tantièmes plus l'utilisation commune des lots 14 et 15 pour un montant mensuel de 705.61 EUR TTC par mois.
- **LOUE** à Madame CADEAU le lot 11 soit 44 tantièmes plus l'utilisation commune des lots 14 et 15 pour un montant mensuel de 272.34 EUR TTC par mois
- **LOUE** aux infirmières le lot 9 soit 44 tantièmes plus l'utilisation commune des lots 14 et 15 pour un montant mensuel de 272.34 EUR TTC par mois
- **CONFIE** à Maître HAMELIN Amandine, Notaire à Chambray, de l'ensemble des actes subséquents à cette décision pour vendre et louer.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires pour la mise en œuvre de cette délibération.

Nombre de présents	16
Nombre de pouvoirs	00

Absents ou excusés	02
Nombre de votants	16
Abstention	00
Pour	16

QUESTIONS DIVERSES

-

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôture la séance du conseil municipal.

Heure de clôture de la séance : 20h20

PROCES VERBAL VISE
PAR LE SECRETAIRE
DE SEANCE